



**Conseil Municipal du 10 Octobre 2022
DELIBERATION N° 2022– 55**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 10 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 30 septembre 2022

Etaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Madame RESSEGUIER Sarita à Madame VALENZUELA Hélène

Monsieur GIRBAL Alain à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange à Monsieur TRESSON Sébastien

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

ACTION CULTURELLE 2023
PARTENARIAT DRAC – SOUTIEN ATELIER DE FABRIQUE ARTISTIQUE

Le Maire rappelle que la Municipalité d'Alénia s'est attachée à développer une action culturelle forte, en direction des habitants de la commune, de l'ensemble du bassin de vie qui l'entoure et du département des P-O.

Après la création en 2001 des « Vendanges d'Octobre », festival des arts et de la culture, après la mise en place en 2007 d'une saison culturelle avec des spectacles jeune public et tout public, la commune a franchi une nouvelle étape dans son ambition pour le développement culturel local, avec l'ouverture du pôle d'accueil de résidence, de création et de diffusion artistique « Antonio Machado », en janvier 2008 au cœur des caves Ecoiffier. La commune a ainsi accueilli en 2022 pour la quinzième année consécutive, trois compagnies professionnelles d'artistes en résidence conventionnée avec apport en numéraire.

Ces résidences de création sont la clé de voûte du projet artistique et culturel local, elles permettent d'appuyer une mission d'action culturelle sur des équipes professionnelles motivées. Elles permettent, de sensibiliser les publics accueillis à la découverte des processus de création artistique, de faire découvrir le langage théâtral, chorégraphique ou spécifique à une discipline artistique à travers la présentation d'univers en construction et/ou en représentation, de confronter le public et notamment le jeune public (écoles, collèges et lycées) à la complexité et à la richesse de la création et de développer des « manifestations autour de la création » qui favorisent la curiosité artistique, le croisement des publics, la rencontre et l'échange entre les créateurs et les spectateurs.

Dans un même temps, la commune poursuit une politique en faveur de la diffusion des œuvres culturelles en étendant son offre à l'année. Le souhait de la municipalité, pour cette saison culturelle est de conquérir et de fidéliser un public. Éclectisme et mélange des publics ont donc été les deux fils conducteurs de cette saison. Il nous apparaît aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette politique de diffusion.

A la demande des services de l'Etat (DRAC), le service culturel s'est professionnalisé :

- en formalisant l'accueil de compagnies professionnelles par conventionnement.
- par l'obtention de trois licences d'entrepreneur de spectacles.
- par la formation technique des agents municipaux dans le domaine du spectacle.

En matière d'investissements, la commune a réalisé la salle de spectacles Marcel Oms entièrement équipée et d'une jauge de 200 places.

Le pôle d'accueil Antonio Machado, entièrement équipé en son et lumière, est en service depuis 15 ans maintenant. Cet effort a rendu possible une reconnaissance de l'action culturelle et une aide financière accrue de la part des services de l'Etat.

Fort de ce bilan, la municipalité propose de reconduire cette expérience avec des compagnies d'artistes conventionnées avec la commune, au nombre de trois pour l'exercice 2023 :

- **Compagnie Encima (66)**
- **Compagnie Les Nuits Claires (34)**
- **Compagnie L'Astrolabe (34)**

et de solliciter de l'ensemble de nos partenaires institutionnels un soutien afin de pérenniser cette politique culturelle axée sur le soutien à la création et le partage entre créateurs et spectateurs.

Ces résidences permettent à de jeunes compagnies émergentes de pouvoir travailler dans les PO et ainsi notre action vise aussi à consolider l'emploi dans notre département.

En plus des résidences, nous mettons à disposition le pôle Machado pour des équipes artistiques départementales et régionales qui cherchent un lieu de travail, leur offrant ainsi des conditions de création tout à fait correctes.

L'attention toute particulière que nous portons aux compagnies professionnelles du département, en les programmant pour les Vendanges d'Octobre ou bien pour la Saison Culturelle, fait aujourd'hui de la structure d'Alénia un lieu privilégié, un passage obligé pour beaucoup de compagnies. De nombreuses œuvres peuvent ainsi se déployer, se faire connaître pour être ensuite diffusées dans d'autres lieux départementaux, régionaux ou nationaux.

La structure d'Alénia permet en outre d'accueillir des manifestations organisées par le Conseil Départemental en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement dans le cadre des dispositifs du PDEAC (comme Théâtre et Danse au collège, ainsi que les Musiscolies, des spectacles en catalan en partenariat avec Canopé 66). La ville poursuit son action de valorisation de la culture catalane par la mise en place d'une journée dédiée à la Sant Jordi (accueil d'auteurs, spectacles, animations, ...).

Alénia a été la première ville des PO à accueillir le festival Radio France Montpellier-Occitanie en 2011 et propose chaque année un concert gratuit de la programmation. Elle renforce aussi sa position dans le réseau culturel départemental dans les domaines du jazz et des musiques contemporaines en accueillant chaque année un concert en co-réalisation avec le festival Jazzèbre, et dans le domaine du cinéma en organisant une soirée du festival Maghreb si loin si proche et du festival Confrontation(s).

Le Maire propose de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un partenariat pour l'accompagnement de la commune dans son ambition pour le développement culturel, au travers de sa politique d'accueil de résidences.



Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DEMANDE à la DRAC une aide la plus importante possible, pour son action en faveur du développement culturel, au travers de sa politique de diffusion et d'accueil de résidences.

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture

- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) le : 14 octobre 2022
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

